

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 762

présenté par
Mme Marsaud

ARTICLE 55

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« le bâtiment »

les mots :

« ces bâtiments ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.